



Procès-verbal de la réunion du bureau du 10 Juin 2026

Le dix juin deux mille vingt six à 19h45, au Stade Intercommunal du Pays de Fayence, 690 Chemin de la Garelle 83440 Fayence, s'est réuni le bureau et du Comité de direction ci-après relaté.

Sont présents : Thierry PEDRAZZOLI Président, Julien BOGIRAUD Trésorier, David DERASSE, Cynthia BOGIRAUD, Mohamed BOUKHIER, Jonathan DELGRANGE

_____ Thierry PEDRAZZOLI, préside la séance.

_____ Cynthia BOGIRAUD, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Il est rappelé que le Comité est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Comportement Noah Gimenez U15 en match amical

Point Budget 25/26 et Budget 26/27

Séniors 1 - demandes de fin de saison et saison prochaine

Intégration Nordin et Lucas (OSA) saison 26/27

Candidature de Mr Tanzi et Mr Sylvestro encadrement Seniors 2

Entraînement gardiens club

Projet de règlement intérieur avec articles à modifier lors de l'AG

Candidature officielle pour le Comité Directeur de Guilhem GRISVARD

Le président de séance aborde successivement les points figurant à l'ordre du jour.

1. Comportement de M. Noah Gimenez (U15) lors d'un match amical

Le Président ouvre les débats en rappelant les faits ayant motivé l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Le 6 juin 2026, à l'occasion d'une rencontre amicale opposant le Football Club du Pays de Fayence à l'équipe de Mandelieu, un incident est survenu impliquant M. Noah Gimenez et un joueur de l'équipe adverse.

À la suite de cette action, le joueur adverse a été pris en charge par les services de secours. La gendarmerie est également intervenue sur les lieux. Les informations portées à la connaissance du club faisaient état d'un traumatisme crânien ayant entraîné une incapacité totale de travail (ITT) de quatre jours.

Le Comité Directeur procède à un examen approfondi des éléments dont il dispose. Les membres rappellent que toute procédure disciplinaire doit respecter le principe du

contradictoire et permettre au joueur ainsi qu'à ses représentants légaux de présenter leurs observations.

En conséquence, le Comité Directeur décide de prononcer, à titre conservatoire, la suspension immédiate de M. Noah Gimenez de l'ensemble des entraînements, rencontres et activités organisés par le Football Club du Pays de Fayence jusqu'à l'issue de la procédure disciplinaire.

Le Comité Directeur mandate le secrétariat pour adresser une convocation officielle à M. Noah Gimenez et à ses représentants légaux en vue d'un entretien disciplinaire fixé au 17 juin 2026, au cours duquel ils seront entendus avant qu'une décision définitive ne soit prise.

2. Situation financière et orientations budgétaires

Le Trésorier présente au Comité Directeur un point d'étape sur la situation financière de l'exercice 2025-2026.

Au regard des éléments comptables disponibles, la trésorerie du club devrait présenter, à la clôture de l'exercice, un excédent bancaire estimé à environ 8 500 €. Cette situation financière permet au club d'aborder la préparation de la saison 2026-2027 dans des conditions satisfaisantes.

Compte tenu de cet excédent prévisionnel, le Comité Directeur valide le déblocage des budgets destinés aux sorties de fin de saison des catégories U6 à U15, à hauteur de 12 € par enfant licencié et par éducateur encadrant. Le budget destiné aux équipes seniors sera examiné dans le cadre du point suivant de l'ordre du jour.

Le Comité Directeur engage ensuite une réflexion sur les orientations budgétaires de la saison 2026-2027, notamment concernant la valorisation de l'engagement des éducateurs bénévoles au travers d'aides à la prise en charge des frais kilométriques.

Les pistes de travail suivantes sont retenues :

- Foot à 5 : maintien du budget à 125 € par mois sur 9 mois, le nombre limité de déplacements sur la saison (11 plateaux) ne justifiant pas d'évolution ;
- Foot à 8 : évolution du budget à 275€ par mois sur 9 mois pour les éducateurs des équipes de niveaux 1 et 2, du fait des déplacements en aire toulonnaise, les niveaux 3 à 5 demeurant inchangés, soit un budget de 150€ par mois sur 9 mois ;
- Foot à 11 jeunes : évolution du budget à 325€ par mois sur 9 mois pour les équipes évoluant en D1 et D2, le forfait des équipes féminines restant inchangé, soit un budget de 250€ par mois sur 9 mois.

Ces propositions devront faire l'objet d'une simulation financière afin d'en mesurer l'impact sur le budget prévisionnel avant toute validation définitive.

Par ailleurs, le Comité Directeur souhaite organiser un repas à destination des bénévoles participant régulièrement à la tenue des buvettes, afin de les remercier pour leur engagement tout au long de la saison. La date de cette manifestation sera arrêtée ultérieurement en fonction des disponibilités des personnes concernées.

Enfin, le Comité Directeur attire l'attention sur l'augmentation prévisible des dépenses d'arbitrage liée aux accessions des équipes Seniors 1 et Seniors 2 en D2 et D3. Une réserve budgétaire spécifique devra être intégrée au budget prévisionnel afin d'anticiper ces nouvelles charges, notamment celles résultant de la désignation d'un arbitre supplémentaire.

Le Trésorier est chargé d'élaborer une nouvelle version du budget prévisionnel intégrant ces différentes orientations. Ce document servira de base aux échanges avec les éducateurs et les responsables des équipes seniors en vue de la préparation de la saison 2026-2027.

3. Équipe Seniors 1 – Préparation de la saison 2026-2027

Dans le cadre de la préparation de la saison 2026-2027 et à la suite de l'accession de l'équipe Seniors 1 en Division 2, le Comité Directeur examine les demandes présentées par M. Mohamed Zammit. Ces échanges visent à préparer la réunion qui sera prochainement organisée avec le groupe seniors.

Les demandes formulées concernent :

- l'attribution de huit licences offertes ;
- la mise en place de primes de match ;
- un geste du club afin de récompenser la montée en Division 2.

Après délibération, le Comité Directeur valide le principe de la prise en charge de huit licences, exclusivement destinées à des joueurs extérieurs susceptibles d'apporter une réelle plus-value sportive au groupe Seniors 1.

Le Comité Directeur donne également un accord de principe à la création d'un dispositif de primes de victoire, dont le montant de référence est fixé à 20 € par joueur figurant sur la feuille de match, soit quatorze joueurs. Afin d'assurer une gestion financière prudente, le budget prévisionnel sera établi sur l'hypothèse maximale d'une victoire à chaque rencontre de championnat.

Les membres rappellent toutefois que ce dispositif devra être financé de manière responsable. Sa mise en œuvre sera donc étroitement liée aux recettes générées par les partenaires et les sponsors du club. Le Comité Directeur souhaite associer pleinement les joueurs Seniors à cette démarche en les invitant à solliciter leur réseau personnel et professionnel afin de contribuer au développement du partenariat privé, indispensable au financement de cette mesure.

En reconnaissance de la montée obtenue au terme de la saison 2025-2026, le Comité Directeur valide l'organisation d'un repas de fin de saison réunissant le groupe Seniors 1. Une enveloppe maximale de 25 € par joueur présent est allouée à cette manifestation, dont l'objectif est de récompenser le parcours sportif réalisé et de renforcer la cohésion de l'équipe.

Enfin, le Comité Directeur rappelle les attentes fixées pour la saison 2026-2027. Au-delà des résultats sportifs, les membres souhaitent voir se poursuivre la dynamique exemplaire observée cette saison en matière de comportement. Ils insistent également sur la nécessité d'une implication plus importante des joueurs dans la vie du club, notamment lors des entraînements, des manifestations associatives et des actions bénévoles organisées tout au long de la saison.

>> Ces orientations sont adoptées à l'unanimité et seront intégrées au budget prévisionnel avant leur mise en œuvre définitive.

4. Proposition d'intégration de MM. Nordin et Lucas (Olympique Sports Academy) – Saison 2026-2027

Le Comité Directeur examine la proposition formulée par MM. Nordin et Lucas, intervenants de l'Olympique Sports Academy (OSA), qui assurent depuis plusieurs saisons l'animation des stages de football organisés en partenariat avec le club.

Les intéressés proposent d'intervenir de manière régulière au sein du club, chaque mercredi, afin d'accompagner l'encadrement des catégories du foot réduit. Leur participation serait réalisée sur la base du remboursement de leurs frais kilométriques, les déplacements étant effectués en covoiturage depuis Brignoles.

Après échanges, le Comité Directeur rappelle que la responsabilité de la structuration du foot réduit pour la saison 2026-2027 a été confiée à M. Mohamed Boukhier. Les membres estiment qu'il est essentiel de lui permettre de déployer pleinement le projet sportif adopté par le club, sans multiplier les intervenants réguliers sur ce secteur.

En conséquence, le Comité Directeur décide, à la majorité, de ne pas donner suite à cette proposition de collaboration hebdomadaire pour la saison 2026-2027.

Le Comité Directeur souligne néanmoins la qualité des relations entretenues avec l'Olympique Sports Academy et le travail réalisé par MM. Nordin et Lucas dans le cadre des stages organisés au sein du club. Il se réserve la possibilité de faire appel à leurs compétences de manière ponctuelle, notamment pour l'animation d'actions de formation ou de perfectionnement à destination des éducateurs. Ces interventions pourront être mises en place en fonction des besoins identifiés par le Responsable Sportif du Foot Réduit.

>> Proposition de collaboration hebdomadaire rejetée à la majorité.

5. Candidature de MM. Tanzi et Sylvestro à l'encadrement de l'équipe Seniors 2

Le Comité Directeur examine la candidature de MM. Tanzi et Sylvestro en vue de l'encadrement de l'équipe Seniors 2 pour la saison 2026-2027.

Anciens dirigeants du club et acteurs investis de longue date dans la vie associative, les deux candidats ont fait part de leur souhait de porter un nouveau projet sportif au sein de la catégorie Seniors 2. Leur proposition prévoit que M. Tanzi assure les fonctions d'entraîneur principal, assisté de M. Sylvestro en qualité d'entraîneur adjoint.

À la suite des premiers échanges téléphoniques intervenus avec les intéressés, le Comité Directeur salue leur volonté de s'investir de nouveau au service du club ainsi que la cohérence du projet présenté.

Le Comité Directeur donne un accord de principe à cette candidature. Une réunion sera prochainement organisée avec MM. Tanzi et Sylvestro afin de préciser les objectifs sportifs, les modalités d'organisation de l'encadrement ainsi que les attentes réciproques avant de formaliser définitivement leur nomination.

>> Accord de principe adopté à l'unanimité.

6. Mise en place des entraînements spécifiques des gardiens de but

Dans le cadre de la structuration de l'encadrement technique du club, M. Mohamed Boukhier présente au Comité Directeur une proposition visant à instaurer des séances spécifiques destinées aux gardiens de but.

Il propose de confier cette mission à M. Wilfried Bierla, avec une première organisation portant sur les catégories du foot à 8, à raison d'une séance hebdomadaire.

Le Comité Directeur accueille favorablement cette initiative et exprime le souhait que ce dispositif puisse, à terme, être élargi aux catégories du foot à 11, afin d'offrir un accompagnement technique homogène à l'ensemble des gardiens du club.

Les membres constatent que le matériel actuellement disponible permet le lancement de cette activité. Celui-ci pourra être complété progressivement si des besoins complémentaires sont identifiés.

Sur le plan financier, le Comité Directeur étudie l'attribution d'une indemnité mensuelle comprise entre 200 € et 250 €, dont le montant sera déterminé en fonction du périmètre de la mission confiée. Une indemnité de 200 € est envisagée pour un encadrement limité au foot à 8, tandis qu'une indemnité de 250 € pourrait être retenue si les interventions sont étendues à l'ensemble des catégories du foot à 8 et du foot à 11.

Cette proposition sera intégrée au budget prévisionnel de la saison 2026-2027 avant toute validation définitive.

>> Accord de principe adopté à l'unanimité, sous réserve de validation du budget prévisionnel.

7. Projet de modification du règlement intérieur

La Secrétaire informe le Comité Directeur des nouvelles dispositions mises en œuvre par la Ligue Méditerranée de Football concernant les frais de mutation. Désormais, ces frais sont applicables dès la catégorie **U10**, alors qu'ils ne concernaient auparavant que les licenciés à partir de la catégorie U12.

Le Comité Directeur constate que cette évolution réglementaire engendre une augmentation significative des dépenses supportées par le club, en particulier dans les situations où des joueurs quittent le Football Club du Pays de Fayence pour une courte période avant de solliciter leur retour.

Les membres relèvent que certains licenciés rejoignent un autre club évoluant à un niveau sportif équivalent, voire inférieur, avant de demander une nouvelle mutation vers le Football Club du Pays de Fayence quelques mois ou une saison plus tard. Cette situation impose au club de supporter de nouveaux frais de mutation alors même que ces joueurs étaient précédemment licenciés au sein de l'association.

Afin de responsabiliser les licenciés et de préserver les intérêts financiers du club, le Comité Directeur propose d'intégrer au règlement intérieur une nouvelle disposition prévoyant que le retour d'un ancien licencié ayant volontairement quitté le club pour rejoindre une structure évoluant à un niveau équivalent ou inférieur sera soumis :

- à l'accord préalable du Comité Directeur ;
- à la prise en charge par le joueur (ou son représentant légal) des frais de mutation engagés par le club.

Cette modification sera intégrée au projet de règlement intérieur et présentée au vote des licenciés lors de la prochaine Assemblée Générale.

>> Proposition adoptée à la majorité.

8. Candidature de M. Guilhem Grisvard au Comité Directeur

Le Comité Directeur examine la candidature de M. Guilhem Grisvard en vue de son intégration au sein de l'instance dirigeante du club.

Vétéran du club et actuellement encadrant de l'équipe féminine U15, l'intéressé a fait part de sa volonté de s'investir au sein du Comité Directeur afin de contribuer au développement du club, notamment sur le volet du partenariat et du sponsoring.

Les membres du Comité Directeur soulignent son engagement de longue date ainsi que sa connaissance du fonctionnement de l'association et de son environnement sportif et institutionnel.

Le Comité Directeur prend acte de cette candidature et envisage un échange approfondi avec M. Guilhem Grisvard afin de préciser sa vision et ses axes de contribution au projet du club.

Après délibération, la candidature est acceptée.

>> Candidature validée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Prochaine réunion sur convocation, sous deux mois

Le président de séance
séance

Thierry PEDRAZZOLI

Le secrétaire de

Cynthia BOGIRAUD